



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directions départementales des territoires

COMPTE-RENDU

Objet	Comité de pilotage des sites Natura 2000 « ZPS Gorges de la Dordogne » et « ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »
Date et lieu	11 février 2022, Bort-les-Orgues
Participants	<p>Présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M^{me} Sylvie Masson, secrétaire générale de la sous-préfecture de Ussel ; - M^{me} Agathe Mavier, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mauriac ; - M^{me} Léane Javaloyes, direction départementale des territoires (DDT) de la Corrèze ; - M^{me} Sophie Riol, DDT de la Corrèze ; - M. Guillaume Bouroumeau, DDT du Cantal ; - M^{me} Clémentine Guerber, ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, animatrice de la ZSC et de la ZPS côté Auvergne - M^{me} Anne-Sophie De Pieri, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, animatrice de la ZSC et de la ZPS côté Auvergne - M^{me} Pauline Toni, cheffe du service expertise à la LPO Auvergne-Rhône-Alpes - M. Anthony Virondeau, LPO ; animateur de la ZPS côté Limousin; - M. Mathieu André, LPO, animateur de la ZPS côté Limousin; - M^{me} Marie-Christine Soulefour, mairie de Latronche (19) ; - M. Philippe Betoule, mairie de Neuvic (19) ; - M. Patrick Reynes, mairie d'Argentat-sur-Dordogne (19) ; - M. Pierre Mathés, mairie de Sérandon (19) ; - M. Jean-Noël, mairie de Merlines (19) ; - M. Patrice Juillard, mairie de Bort-les-Orgues (19) ; - M. Jean-Paul Alphonsout, mairie de Sarroux-Saint-Julien (19); - M. Frédéric Bivert, mairie de Ligniac (19) ; - M. Thierry Laygues, mairie de Brageac (15) ; - M. Jean-Pierre Galeyrand, mairie de Champagnac (15); - M. Michel Jouan, mairie de Singles (63) ; - M. Pierre Boyer, mairie d'Avèze (63) ;

- M^{me} Stéphanie Juillard, Communauté de communes (CC) du Pays de Saïers ;
- M. Jules Eyrolles, CC de Chavanon, Combrailles et volcans ;
- M. Emmanuel Favre d'Anne, Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Gérard Violle, Office National des Forêts (ONF)
- M. Julien Couturas, animateur Natura 2000 de la ZSC entre Sumène et Mars ;
- M. Alex Seher, comité de randonnées pédestre du Cantal ;
- M. Cousserand, France Nature Environnement (FNE) 63
- M^{me} Cousserand, FNE 63 ;
- M. Maurice Chatonnier, Fédération de chasse du Cantal ;
- M. Cédric Bach, conseil départemental de la Corrèze.
- M^{me} Martine Mage, chambre d'agriculture (CA) du Puy-de-Dôme ;
- M^{me} Béatrice Fefeu, CA du Puy-de-Dôme ;
- M. Claude Morrellas ;
- M^{me} Isabelle Briquet ;
- M^{me} Inés Lagnier, gendarmerie de Mauriac ;
- M. Yoan Viaud, gendarmerie de Mauriac ;

Excusés :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine ;
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;
- DDT du Puy-de-dôme ;
- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- CD 15 ;
- Office Français de la Biodiversité (OFB) de la Corrèze ;
- OFB de la Corrèze ;
- OFB du Cantal ;
- Fédération de Pêche du Puy-de-dôme ;
- Fédération de Pêche du Cantal ;
- Fédération de Pêche de la Corrèze ;
- PNR Volcans d'Auvergne ;
- Association d'économie rurale 63 ;
- Direction départementale de la protection des populations du Puy-de-Dôme ;
- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 63 ;
- CC Xaintrie Val Dordogne ;
- Commune de Laval-sur-Luzège (19) ;
- Mairie de Saint-Geniez-ô-Merle (19) ;
- Mairie de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (19) ;
- Mairie de Sainte-Marie-Lapanouze (19) ;
- Commune de Ally (15) ;
- Mairie de Chaussenac (15) ;
- Commune de Bassignac (15) ;
- Commune de Arches (15) ;
- Commune de Pleaux (15) ;
- Commune de Ydes (15) ;
- Commune de Beaulieu (15) ;
- Commune de Bagnols (63) ;
- Commune de Larodde (63).

La séance est ouverte à 9h10.

<p>•</p> <p>Présentation en pièce-jointe</p> <p>Et téléchargeable sur le site http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/ à l'adresse suivante « http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/site/les-documents-telechargeables »</p>	<p>Monsieur Guillaume Bouroumeau introduit la réunion, il remercie les membres du comité de pilotage de leur présence et propose un tour de salle où chacun se présente.</p> <p>Madame Léane Javaloyes remercie à son tour les personnes présentes ainsi que la mairie de Bort-les-Orgues pour le prêt de la salle et du matériel et laisse la parole aux animateurs du site.</p> <p>Clémentine Guerber, Anthony Virondeau, Anne-Sophie De Pieri et Mathieu André rappellent qu'une sortie terrain est programmée l'après-midi autour de Bort-les-Orgues et présentent l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du dispositif Natura 2000 et rappels des enjeux des sites : objectifs de Natura 2000, présentation du dispositif en Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes, présentation des 2 sites Natura 2000 et des espèces et habitats ayant désigné les sites, présentation des outils dédiés. - Bilan 2019/2021 sur les 2 sites Natura 2000 : mise en œuvre des contrats Natura 2000 (bois sénescents, entretien de mare), de la charte Natura 2000 (770 ha engagés sur la période), actions de suivi et d'amélioration des connaissances, actions de communication, assistance technique au régime d'évaluation des incidences et suivi administratif. Ces actions sont détaillées dans la présentation accessible aux liens ci-contre. <hr/> <p>Echanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Cousserand demande quelles solutions pourraient être envisagées pour lutter contre la présence du silure dans le lac de Bort-les-Orgues. Monsieur Virondeau répond que cela ne rentre pas dans le cadre des enjeux identifiés sur ces deux zones Natura 2000, en particulier pour la ZPS qui relève de la directive Oiseaux. Cette problématique est toutefois précisée et portée à la connaissance du Copil par M. Cousserand. - M. Bivert, maire de Liginac, aborde le label APicité et interroge sur l'articulation avec Natura 2000. Ce label a pour objet la protection des abeilles et des pollinisateurs sauvages. La commune de Liginac est labellisée. Les animateurs Natura 2000 expliquent que ce label n'a pas de lien direct avec Natura 2000, mais intervient dans le même objectif de préservation de la biodiversité. Des problématiques comme le Frelon asiatique sont abordées. - L'existence d'un important évènement sportif, « le raid des gabariers » sur la commune de Chalvignac, est portée à la connaissance du Copil. Cette manifestation a lieu tous les hivers. L'idée de réaliser des interventions (exposition, stand, balade) dans le cadre des futures animations grand public du site est proposée. Les animateurs se rapprocheront de la commune.
---	--

- L'association ADEL (L'Association de Défense de l'Environnement, protection des rives et des paysages de Labessette) nous fait part de la finalisation d'un projet de création d'un sentier pédagogique à Labessette (63). Ce sentier a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine existant du territoire, dont la faune, la flore, les paysages, etc. L'association a laissé des prospectus à la LPO tout en proposant d'accueillir une future animation grand public organisée par la LPO.

- Monsieur le maire de Champagnac prend la parole pour évoquer entre autres un manque de lisibilité des habitants des communes de la zone Natura 2000 vis-à-vis du périmètre des sites. Sur sa commune, il propose à la LPO de réaliser des affiches qu'il pourrait afficher à la mairie pour signaler que la commune fait partie d'un site Natura 2000.

- Monsieur Favre d'Anne du CRPF AURA évoque la mise à disposition d'aide à l'exploitation forestière via le plan de relance, et souhaite savoir si le nombre de sollicitations pour les coupes a augmenté. Les animateurs répondent que quelques dossiers reçus semblent relever du plan de relance, sans que l'information leur soit communiquée directement, mais que le nombre de sollicitations n'a pour l'instant pas augmenté de façon significative. Il est rappelé que le Plan de relance peut permettre d'obtenir des fonds pour soutenir des projets favorables à la biodiversité (plantation de haies, plantation forestière d'essences locales, etc.). Les thématiques de l'impact du gibier et du changement climatique sont également évoquées par M. Favre d'Anne, car il s'agit de menaces actuelles et futures importantes pour la sylviculture. Pour pallier les changements climatiques, il est nécessaire de varier les essences locales au sein des plantations.

- Monsieur Couturas rappelle la difficulté d'avance de trésorerie pour les porteurs de projet.

Il rappelle cependant que dans certains cas, un conventionnement avec une association peut être une solution pour une avance de trésorerie. La LPO ne prend cependant pas en charge ces avances.







NB post copil : la prochaine programmation prévoit une avance au bénéficiaire.

Vu avec la Dreal : coté Corrèze, pas de possibilité de conventionner la maîtrise d'œuvre à une collectivité.

M. Couturas revient également sur le fort déclin des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant, espèce emblématique de la ZSC, en alertant sur la situation de l'espèce. En cause, l'introduction de plusieurs espèces exotiques comme les écrevisses américaines porteuses saines d'un champignon mortel pour les écrevisses indigènes (les écrevisses à pattes blanches).

M. le Maire de Champagnac s'interroge concernant la pérennité des financements de l'animation Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes.

La DDT du Cantal indique qu'à ce jour la maquette FEADER déposée par la Région AURA dans le cadre du transfert aux Régions de l'autorité de gestion des mesures non surfaciques du FEADER ne prévoit pas de cofinancement sur la ligne 73.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont sites Natura 2000 au titre des interventions du PSN retenues en AURA.

<p>NB post copil : parution d'un article de presse (en pièce jointe)</p>	<p>La DDT du Cantal et la DDT de la Corrèze remercient les participants de ce comité de pilotage ainsi que les animateurs des sites et la mairie de Bort-les-Orgues.</p> <p>La séance est levée à 11h45.</p>		
<p>Qualités et signatures</p>	<table border="0"><tr><td data-bbox="582 403 1005 896"><p>Le sous-préfet d'Ussel</p><p>Le 14/4/22</p><p>Yann Le Brun</p></td><td data-bbox="1005 403 1444 896"><p>La sous-préfète de Mauriac</p><p>17/04/2022</p><p>Amelie DE SOUSA</p></td></tr></table>	<p>Le sous-préfet d'Ussel</p> <p>Le 14/4/22</p>  <p>Yann Le Brun</p>	<p>La sous-préfète de Mauriac</p> <p>17/04/2022</p>  <p>Amelie DE SOUSA</p>
<p>Le sous-préfet d'Ussel</p> <p>Le 14/4/22</p>  <p>Yann Le Brun</p>	<p>La sous-préfète de Mauriac</p> <p>17/04/2022</p>  <p>Amelie DE SOUSA</p>		

